

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association PAON du 24/10/2013

Présents : Sandrine JOLIVALT (présidente), Audrey BISSLER (trésorière), Catherine MILLENBACH (secrétaire), Céline DIDIER (responsable communication et du site Internet), Matthieu POUYET (membre du bureau), Matthieu CASALI (adhérent), Ana Isabel DHIOS (adhérente), Christelle JOHANNES (adhérente), Emilie PRADELS (adhérente), Anne LELEU (nouvelle adhérente). Excusée : Chrystèle JOURDAN-CAILLABERE (membre du bureau).

La Présidente note qu'elle n'a reçu que peu de réponses au mail d'invitation à cette AG. Certains adhérents ont répondu qu'ils ne seraient pas présents, mais qu'ils continuaient à soutenir l'association. Certains, relancés à propos de l'AG, ont répondu qu'ils n'avaient pas reçu l'invitation. Il est possible que ce mail ait été classifié comme « spam » par un certain nombre de messageries. Il faudrait peut-être envisager un envoi papier les années à venir pour les invitations importantes, et pour les autres mails, éviter de les envoyer par mailing lists et à la place, programmer un envoi à une adresse différente toutes les 10 minutes.

Ensuite, l'Assemblée Générale ordinaire débute.

1^{ère} résolution : approbation du rapport moral et présentation des actions menées pendant l'année 2013

- 13/01/2013 : lors du CA, choix définitif du logo de l'association, création des cartes d'adhésion et des flyers.
- 16/01/2013 : invitation de la Présidente à l'EAP dans la paroisse parentale qui a accepté que l'Association PAON soit la bénéficiaire des actions lors du prochain carême. A ce moment, un article est paru dans le journal. Cet article est présenté et commenté aux membres de l'AG. <http://www.maisondelanature.eu/wp-content/uploads/2012/11/121113-PDF-Edition-Page-12-sur-22-Thionville-Hayange-du-13-11-2012.pdf>
- 30/01/2013 : 1er virement de 650 € effectué auprès de l'orphelinat.
- 21/03/2013 : intervention de la Présidente au lycée de la Providence à Thionville, qui a retenu l'Association PAON pour l'opération Bol de riz.
- début avril 2013 : collecte de 170 € grâce à la vente de programmes lors d'un concert de flûte traversière et d'une chorale, organisé par Nicolas Salles à Dombasle.
- 10/04/2013 : 2^{ème} virement vers l'orphelinat, d'un montant de 720 €, ce qui représente 3 mois de loyer.
- mi avril 2013 : collecte de 965 € lors du carême.
- 10/06/2013 : collecte de 1 000 € grâce à l'opération Bol de riz.
- 10/07/2013 : 3^{ème} virement vers l'orphelinat, d'un montant de 630 €.
- 20/09/2013 : 4^{ème} virement vers l'orphelinat, d'un montant de 630 €.
- octobre 2013 : création d'un nouveau calendrier aux couleurs de PAON, permettant de récolter des fonds. Une maquette de ce calendrier est présentée aux membres de l'AG pour accord et commentaires.
- octobre/novembre 2013 : intervention de la Présidente à l'école élémentaire de Sexey-aux-Forges pour présenter l'orphelinat et l'association aux élèves qui vendront les calendriers PAON.
- tout au long de l'année : conception et amélioration du site web de l'association. Ce site est présenté par la Responsable communication. Les différentes parties du site sont détaillées et commentées. La version finale sera mise en ligne sous peu. <http://paon-asso.org/>

2^{ème} résolution : approbation du rapport financier et approbation des comptes

Cette partie est présentée et commentée par la trésorière. Celle-ci montre le détail de la comptabilité tenue tout au long de l'année.

Le montant des recettes s'élève à 5103,60 € (220 € de cotisations provenant de 44 adhérents ; 1627,60 € de parrainage provenant de 7 parrains ou marraines virant de l'argent mensuellement ou trimestriellement ; 1046 € de dons ; 30 € de vente de cartes de vœux ; 965 € de dons suite à une manifestation – Carême, Noël – ; 1000 € de subvention du Lycée de la Providence ; 170 € de vente de programmes à un concert ; 45 € de ristourne bancaire).

Le montant des dépenses s'élève à 2841,28 €, dont 211,28 € en France (116,89 € d'impression de cartes de visite et de flyers ; 44 € de publication au journal officiel ; 50,39 € de frais bancaires pour les

virements internationaux ; frais à venir : 2 € par calendrier à imprimer) et 2630 € au Népal (440,11 € de nourriture ; 79,97 € de gaz ; 166,81 € de fournitures scolaires ; 44,10 € de vêtements ; 162,20 € d'équipement de l'orphelinat ; 18,49 d'électricité ; 1038,87 € de loyer de l'orphelinat ; 630 € de réparations de l'orphelinat ; 30,43 € de télécommunications ; 19,02 € d'achats divers). Les justificatifs fournis par Krishna, le responsable de l'orphelinat, sont montrés aux membres de l'Assemblée Générale.

Le solde des comptes est donc nettement positif. La Présidente précise qu'elle ne souhaite pas virer plus que 630 € trimestriellement, ce qui représente 3 mois de loyer, pour plusieurs raisons :

- garder sur le compte de quoi pallier aux mois sans nouvelle rentrée d'argent ;
- ne pas donner l'impression à Krishna que l'association peut fournir de l'argent de manière illimitée ;
- ne pas fournir trop d'argent en une seule fois, car dans la mentalité népalaise, la notion d'épargne n'existe pas ;
- ne pas rendre l'orphelinat trop dépendant de cette aide.

3^{ème} résolution : point sur les actions à venir

- Vente des calendriers.
- Autres actions à définir : suggestions des membres.
 - Vente de petits sacs, housses en tissu de portable, trousse, etc., customisés à l'effigie de PAON ; autres produits dérivés, du type puzzles avec le logo ou les photos, mugs, casquettes, etc. Un prototype de petit sac, de pochette et de petit porte-monnaie va être réalisé par Emilie PRADELS, qui le présentera aux membres du bureau lors d'un prochain CA.
 - La Présidente envisage de publier le blog écrit pendant son séjour au Népal sous forme d'un livre. Elle veut d'abord relire les articles écrits à ce moment-là et éventuellement les retravailler.
 - Une proposition est faite d'imprimer certaines des photos prises au Népal sous forme de marque-pages, cartes postales ou cartes de vœux, mais pas pour les fêtes de fin d'année 2013, plutôt pour celles de 2014. En effet, Ludovic MOUREY, qui se charge déjà d'imprimer les calendriers, le fait sur son temps libre, et n'aura pas le temps d'en faire plus d'ici le mois prochain...
 - Une partie du site pourrait être dédiée à la vente à distance. Il faudrait se renseigner sur les frais postaux.
 - Il est possible d'inscrire l'association PAON sur le site www.jaidemonassociation.fr. Le mode de fonctionnement de ce site est le suivant : *« pour augmenter leur activité, les grandes marques présentes sur le web recherchent toujours plus de clients sur leurs sites internet. Pour cela, elles proposent à une multitude de sites de devenir des partenaires apporteurs de commandes. Parce qu'ils mettent des liens publicitaires sur leurs sites, ces partenaires sont rémunérés sous la forme d'un pourcentage des ventes qu'ils apportent. Plus de 5000 marques présentes sur internet pratiquent cette forme de rémunération. Nous avons trouvé l'idée intéressante et avons décidé de l'utiliser de manière plus solidaire afin d'en faire profiter votre association. Pour accéder aux sites marchands qui vous intéressent et réaliser vos achats comme d'habitude, nous vous proposons juste de passer par jaidemonassociation.fr. Les sites marchands nous rétrocéderont ainsi un pourcentage des achats dont nous reverserons la majeure partie aux associations sous la forme d'une commission. La part prélevée est destinée à couvrir les frais de fonctionnement de jaidemonassociation.fr. »*
 - Le concert de Nicolas Salles pourrait être à nouveau effectué avec vente des programmes au profit de l'association PAON. De plus, il pourrait être accompagné de vente de gâteaux, voire des produits dérivés précédemment cités.
 - Dans le même ordre d'idées, il serait possible de demander à d'autres personnes ou associations d'effectuer une action ponctuelle au profit de l'association PAON :
 - lors d'un cours de cuisine au lycée hôtelier Stanislas (Villers-lès-Nancy) ;
 - via l'Amicale du lycée Poincaré (Nancy) ;
 - lors d'une séance de step, yoga ou zumba organisée à la Pépinière et encadrée par un professeur de sport ou via la MJC de Jarville ;
 - par l'envoi de mails à différentes associations pour savoir s'ils peuvent associer l'association PAON à leurs manifestations, type spectacles.

4^{ème} résolution : fixation du montant de la cotisation

Celle-ci était fixée à 5 € en 2013. Elle le restera en 2014.

5^{ème} résolution : renouvellement de la moitié du bureau

3 membres du bureau se sont déclarés sortants. Il s'agit de Chrystèle JOURDAN-CAILLABERE, Céline DIDIER et Catherine MILLENBACH. Céline DIDIER et Catherine MILLENBACH ont été réélues, aux postes respectifs de responsable communication et secrétaire. Chrystèle JOURDAN-CAILLABERE a été remplacée par Emilie PRADELS.

6^{ème} résolution : questions diverses

Il n'y en a pas.

L'Assemblée Générale se termine sur la découverte des T-shirts aux couleurs de PAON, conçus et réalisés par la responsable communication, qui pourront servir lors de manifestations (comme la vente des programmes, des gâteaux, des produits dérivés, etc.).